

Sujet : [INTERNET] enquête publique « QUATRE CHEMINS »

De : "Bernadette Dutheil" <bernadette.dutheil@orange.fr>

Date : 23/11/2021 19:14

Pour : <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête

Je m'oppose au projet de parc éolien des Quatre Chemins à Balledent et Châteauponsac qui me semble une aberration économique, humaine et environnementale.

Rien ne justifie l'éolien, qui est d'ailleurs un secteur en crise dans un pays pionnier en la matière : l'Allemagne.

Ce n'est pas une solution pour rendre notre production d'énergie propre. Alors pourquoi continuer de :

- **Massacrer nos paysages et notre patrimoine historique :** La zone d'implantation s'inscrit dans un territoire riche d'éléments protégés : monuments historiques (église Sainte Thyrese...), sites NATURA 2000 protégés par l'UE (vallées de la Gartempe et de la Couze).

Notre campagne, nos villages, qui font tout le charme de notre région, seront défigurés.

Dans un entretien accordé à France Info, le 27 juillet 2021, Emmanuel Macron ne veut pas voir les projets éoliens "abîmer le paysage, une part de notre patrimoine, de notre richesse profonde, de notre identité".

- **Polluer :**

v en faisant fonctionner des centrales au gaz ou au charbon (combustibles fossiles) pour relayer les éoliennes (énergie intermittente). Enorme paradoxe !!!!

L'énergie éolienne n'est pas une énergie propre, verte, rentable. Elle induit beaucoup de gaz à effet de serre (CO₂) et ne répond donc pas à la question du réchauffement climatique (empreinte carbone des installations).

Comment ainsi atteindre les objectifs sur le climat en 2050 ?

v lors du démantèlement

Actuellement, les pales des éoliennes, dont la durée de vie est limitée, sont en matériaux composites très peu voire pas recyclables.

Comment envisage-t-on leur devenir à moyen terme?

- **Nuire à la santé humaine :**

Nuisances sonores : Un risque de dépassement des émergences réglementaires justifie la mise en œuvre de bridages.

Des émergences non réglementaires sont notamment attendues pour les hameaux de Laborie, le Piofoux, le Bois de Lavaud et le bourg de Balledent.

Qu'en sera-t-il si le bridage n'est pas maîtrisé ? (2021 : cas du parc éolien d'Echauffour, dans l'Orne : la préfecture a ordonné sa suspension. Les dépassements identifiés en termes de bruit se sont produits à plusieurs reprises, alors qu'il y a eu des plans pour brider les éoliennes. Malgré ça, la situation n'est toujours pas satisfaisante.)

- **Modifier les écosystèmes :** N'oublions pas le grand bouleversement que va représenter, pour la faune et la flore, la phase de travaux, l'élargissement de routes ou la création de chemins, les allées et venues incessantes des camions, l'acheminement de milliers de tonnes de béton, puis des monstres en pièces détachées,

- **Tuer des oiseaux migrateurs et des chiroptères** : Le projet s'implante perpendiculairement à l'axe de migration principal de l'avifaune, augmentant ainsi le risque de mortalité par collision avec les pales des éoliennes.
- **Déprécier la valeur de nos maisons (de 30 à 40%)** : Le nombre d'habitants ne cesse de décroître (population vieillissante) malgré un fort taux de résidences secondaires. Alors que la pandémie de COVID et ses confinements ont accru, voire déclenché, les envies de « mise au vert » de nombreux citoyens, **pensez-vous attirer de nouveaux propriétaires ou locataires sur ces territoires ruraux mités par des éoliennes ?**
- **Porter atteinte au tourisme** : L'attractivité touristique d'un territoire peut être anéantie par une implantation d'éoliennes industrielles.
Qui aura envie de venir passer ses vacances dans la région ?

D'après la Mission régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) de la région Nouvelle Aquitaine 24/09/2020

Pour conclure, je dirais qu'un parc éolien, ce n'est tout de même pas le plus bel héritage à laisser à nos enfants – ces adultes de demain qui seront sûrement appelés à s'occuper du démantèlement de l'installation.

Bernadette DUTHEIL

16 Laprade

87290 Balledent